



Sortir de la p_♀vreté : un choix de société !

ARGUMENTAIRE – MISE À JOUR DE FÉVRIER 2008

Campagne pour l'autonomie économique des femmes 2007-2008
Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

La pauvreté des femmes et leur manque d'autonomie économique découlent de choix politiques et économiques que nous effectuons chaque jour en tant que société. La fin de la pauvreté des femmes n'est pas une question de charité mais bien une question de droits des femmes et de droits humains.

Au niveau international, la Marche mondiale des femmes (MMF) fait de la lutte pour l'autonomie économique des femmes un de ses quatre champs d'action prioritaires d'ici 2010¹. La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) a lancé le 17 octobre 2007 la campagne « Sortir de la p_♀vreté : un choix de société », en lien avec le plan d'action international de la MMF qui cible notamment comme revendication prioritaire l'augmentation (ou dans plusieurs pays l'instauration) du salaire minimum à un niveau qui garantisse de sortir de la pauvreté. La campagne se poursuit depuis avec des actions et des pressions autour des trois revendications principales identifiées par la CQMMF (voir p. 7). Des ateliers sur l'autonomie économique des femmes auront lieu partout au Québec autour du 8 mars, le 31 mai sera une grande journée de mobilisation avec l'Action nationale à Québec en soutien aux revendications.

Nous vous proposons cet argumentaire qui couvre sommairement les enjeux reliés à notre lutte pour l'autonomie économique des femmes au Québec. Il se veut un outil qui favorise la réflexion, la discussion, les prises de position et les prises de parole des groupes membres de la CQMMF dans le cadre de cette campagne nationale.

La définition de l'autonomie économique

Autonomie économique

Qu'est-ce que l'autonomie économique des femmes? De quoi parle-t-on au juste? Quelle est la différence entre « autonomie économique », « autonomie financière » et « sécurité économique »?

L'*autonomie financière* désigne la possibilité d'avoir accès à de l'argent ou d'en avoir suffisamment.

La *sécurité économique* désigne la possibilité de planifier et d'assurer la satisfaction de ses besoins de base².

¹ Pour davantage d'information sur la MMF et les quatre champs d'action, visiter le site web : www.marchemondialesdesfemmes.org. Voir en particulier le Bulletin de liaison d'octobre 2006.

² Certaines définitions et utilisations du concept de sécurité économique englobent également la question d'accès aux droits, comme notamment dans la plate-forme politique de la FFQ (<http://ffq.qc.ca/pub/outils.html>)

L'*autonomie économique* des femmes se définit comme suit :

« La possibilité pour les femmes d'avoir accès, au cours de l'ensemble des cycles de leur vie, aux moyens et ressources économiques (emploi, services et revenu suffisant) pour répondre à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des personnes dont elles ont la charge, et la possibilité de faire des choix économiques et d'influencer les structures économiques de nos sociétés. »

Ce concept est donc plus large et réfère à un droit qui englobe la réalisation de plusieurs autres droits, comme le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à un environnement sain et exempt de violence, le droit à la citoyenneté et le droit au travail.

L'autonomie économique inclut aussi l'accès à l'ensemble des politiques sociales et des programmes de sécurité sociale qui permettent, par exemple, de se faire soigner quand on est malade ou d'avoir un revenu en cas de perte d'emploi. Bref, cela implique d'avoir accès aux moyens qu'on se donne comme société pour s'assurer et se protéger collectivement contre les risques de la vie.

Quelques obstacles à l'autonomie économique des femmes :

Dans une société patriarcale et capitaliste, les obstacles à l'autonomie économique des femmes varient d'un pays à l'autre, de même qu'à l'intérieur d'un même pays ou territoire, selon l'appartenance à un groupe social ou à une classe sociale ou à une autre. Ces obstacles sont multiples, en voici quelques-uns, à titre d'exemple :

- Le manque d'accès continu à l'éducation et à la formation
- L'augmentation des frais de scolarité et des frais afférents
- Le manque d'accès au travail et la structure même du marché du travail
- Le faible niveau des salaires et des revenus
- La difficulté de concilier le travail et les responsabilités familiales
- Le travail non rémunéré
- Le partage inéquitable des tâches domestiques et de reproduction sociale
- La non-considération du travail de reproduction dans l'économie
- Le manque de places et les frais dans les services de garde
- Le manque d'accès au pouvoir décisionnel lié à l'économie
- Le manque d'accès aux ressources et aux moyens de production
- Le manque d'accès à des logements décents et le prix élevé des loyers
- La difficulté d'accéder à la citoyenneté et de participer pleinement aux processus démocratiques et politiques
- La difficulté pour les peuples et les communautés de s'autodéterminer
- Le manque d'accès au crédit et aux assurances
- La violence envers les femmes et le harcèlement au travail, y compris le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle et la marchandisation du corps des femmes
- Le désengagement de l'État dans les programmes sociaux, les privatisations, les Partenariats publics-privés, etc.
- Le manque d'accès aux services de santé et services sociaux
- La multiplication des frais d'utilisation pour divers services de santé et services sociaux
- Etc.



L'ARGUMENTAIRE de la CAMPAGNE

Charte mondiale des femmes

La Charte mondiale des femmes pour l'humanité

Nous, femmes de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, pensons qu'il faut agir globalement pour l'autonomie économique des femmes. Nos valeurs se rattachent à celles énoncées dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité :

En termes d'égalité :

Affirmation 5. L'ensemble des tâches non rémunérées, dites féminines, qui assurent la vie et la continuité de la société (travaux domestiques, éducation, soin aux enfants et aux proches) sont des activités économiques qui créent de la richesse et qui doivent être valorisées et partagées.

Affirmation 7. Chaque personne a accès à un travail justement rémunéré, effectué dans des conditions sécuritaires et salubres, permettant de vivre dignement.

En termes de justice :

Affirmation 2. La justice sociale est basée sur une redistribution équitable des richesses qui élimine la pauvreté, limite la richesse, assure la satisfaction des besoins essentiels à la vie et vise l'amélioration du bien-être de toutes et de tous.

Affirmation 5. Chaque personne jouit d'une protection sociale qui lui garantit l'accès à l'alimentation, aux soins, au logement salubre, à l'éducation, à l'information, à la sécurité durant la vieillesse. Elle a accès à des revenus suffisants pour vivre dignement.

Affirmation 6. Les services de santé et sociaux sont publics, accessibles, de qualité, gratuits et ce, pour tous les traitements, toutes les pandémies, particulièrement pour le VIH.

PIDESC

Le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels

Nous, femmes de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, savons que les valeurs rattachées à la justice énoncées dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont reconnues par l'Organisation des Nations Unies à travers le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Le Canada et le Québec ont ratifié le PIDESC qui stipule que « Les États parties au présent pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille. » (article 11.1). Le PIDESC stipule également que l'éducation, la santé, un logement décent et l'accès à l'éducation et à la culture sont des droits inaliénables.

En 2006, l'ONU a condamné les gouvernements canadien et québécois parce qu'ils ont régressé dans l'application de ces droits pour l'ensemble des citoyenNEs.



Travail invisible

Les femmes sont plus pauvres que les hommes parce qu'elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré.

Le patriarcat cantonne les femmes à des rôles de reproduction et considère qu'elles sont « par nature » portées à s'occuper des autres. Pourtant, il n'y a pas grand-chose de naturel là-dedans. En effet, la socialisation est différente selon les sexes : les attentes de la société face à une femme sont différentes de celles face à un homme. Les rôles sociaux différents attribués aux femmes et aux hommes ont un impact important sur les revenus des femmes et sur leur place dans le marché du travail³.

La notion de travail continue trop souvent de référer uniquement au travail salarié et d'exclure le travail domestique ou celui lié aux soins des enfants ou des proches dépendants ainsi que toute autre activité bénévole de service à la communauté. Le travail gratuit, non reconnu est encore largement le lot des femmes et le partage des tâches au sein de la famille demeure toujours inégal.

Par exemple, les femmes constituent 80% des aidantes dites « naturelles »⁴. Pourtant, les proches aidantes ne sont pas naturellement portées à aider les autres. Les femmes sont socialisées à remplir ces fonctions qui ne sont ni rémunérées ni valorisées par d'autres moyens.

Division sexuelle du marché du travail

Les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause des secteurs d'activités dans lesquels elles travaillent.

La socialisation des femmes, telle que promue par le système patriarcal ne les prépare pas à occuper des fonctions de dirigeantes dans un marché du travail basé sur des valeurs de compétition et de performance. À l'inverse la socialisation valorise ce type de comportement chez les hommes. Les femmes pour leur part auront tendance à choisir leur carrière en fonction du service rendu aux autres. C'est pourquoi les femmes se retrouvent majoritairement dans les secteurs de la santé, des services sociaux, des services et de la vente⁵. Même dans les secteurs privilégiés par les femmes on les retrouve plus souvent dans des postes subalternes, moins bien payés et moins valorisés⁶. Par ailleurs, le gouvernement du Québec ne se gêne pas pour décréter les conditions de travail et les conditions salariales dans ces secteurs, ce qui a un effet direct sur les pertes de revenus subies les femmes qui y travaillent.

Ainsi dans les 10 emplois présentant le plus grand nombre de femmes en 2001 on retrouve en première place les secrétaires, suivies des emplois de vendeuses dans la vente au détail et de caissières⁷.

Par conséquent, les femmes sont plus durement touchées par les coupures dans les services sociaux parce que :

- Elles sont majoritaires dans les secteurs des services sociaux et des services de santé⁸. Elles sont donc les premières à voir leurs emplois disparaître ou se précariser ;

³ Section tirée de La Pauvreté : une décision politique, L'R des centres de femmes du Québec, 2006

⁴ Francine Ducharme, Famille et soins aux personnes âgées, enjeux, défis et stratégies, Beauchemin, Chenelière Éducation, 2006.

⁵ La pauvreté : une décision politique, L'R des centres de femmes du Québec, 2006.

⁶ La valeur du travail des femmes et l'équité salariale, CIAFT, 2006.

⁷ L'équité salariale au Québec : Un droit inconnu chez les travailleuses non-syndiquées, CIAFT, 2005.



- Elles s'occupent de ceux et celles qui sont laissés pour compte par les services (enfants, proches en perte d'autonomie, etc.).

Dans le contexte actuel de mondialisation capitaliste et patriarcale, l'industrie manufacturière, qui embauche beaucoup de femmes et de femmes immigrantes, s'effondre complètement à cause des relocalisations de la production des compagnies dans des zones franches où elles n'ont pas à payer d'impôts et où les normes du travail sont minimales si ce n'est inexistantes.

Quant au secteur du commerce de détail, il offre principalement des emplois précaires et au salaire minimum.

Précarisation du marché du travail

Les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause du type d'emploi qu'elles occupent.

- - Les femmes occupent 70% des emplois à temps partiel⁹.
- - En 2006, les femmes sont syndiquées dans une proportion de 37% contre 42% chez les hommes¹⁰.

Dans les 20 dernières années, la progression de l'emploi féminin total (tous secteurs confondus) repose principalement sur l'augmentation des emplois précaires de tous types occupés par des femmes. En effet, les femmes occupent la majorité des emplois atypiques, précaires, qui n'offrent pas les mêmes protections sociales ni les mêmes avantages sociaux que les emplois à temps plein. Le temps partiel est la facette la plus connue des emplois précaires, mais ceux-ci incluent plus largement tout emploi non standard, comme les mesures et programmes d'employabilité, le travail temporaire à durée déterminée, le travail avec les agences de placement ou le travail autonome¹¹.

Cette réalité est partagée par les femmes du Nord et du Sud. En effet, ici comme ailleurs, la libéralisation entraîne une hétérogénéisation du marché du travail, une multiplication des situations d'emploi. Cette hétérogénéisation croissante des formes de travail, comprend des formes « archaïques » de travail dans lesquelles les femmes sont majoritaires (travail à domicile, sous-traitance, travail au noir, etc.)¹². Ainsi, l'augmentation notable de la participation des femmes au marché du travail en Amérique latine va de pair avec celle de la précarisation de l'emploi. Les efforts menés afin d'intégrer les femmes dans le monde salarié comme égales des hommes n'ont pas véritablement réussi. On assiste plutôt, à l'heure actuelle, à une convergence vers le développement d'un modèle féminin d'emploi caractérisé par la flexibilité qui engendre insécurité et précarité. Bref, la détérioration de la qualité de l'emploi aura des conséquences différentes sur les hommes et sur les femmes. Pour comprendre la situation actuelle, il nous faut donc considérer l'interdépendance du capitalisme néolibéral, du patriarcat et du racisme. Et que cela s'exprime dans nos analyses et revendications!¹³

⁸ Les 20 principales professions féminines et masculines, Conseil du statut de la Femme, 2001. 95% des éducatrices de la petite enfance, 86% des institutrices et 91% des infirmières sont des femmes.

⁹ Les femmes et la pauvreté, 3^e édition, Ottawa, l'ICREF, 2005

¹⁰ Plate-forme du G-13, 2006

¹¹ Section tirée de la Plate-forme du G-13, 2006

¹² Isabel Yépez Del Castillo, L'emploi des femmes en Amérique latine, in, Regards de femmes sur la globalisation, sous la direction de Jeanne Bisilliat, Éd. Karthala, 2003

¹³ Gisèle Bourret, Femmes au travail...atypique, revue À bâbord!, décembre. 2004/janvier 2005.



Faibles revenus

Les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause des revenus qu'elles touchent.

- Suivant les années, les femmes occupent entre 60% et 70% des emplois au salaire minimum alors qu'elles occupent 46% des emplois en général¹⁴. De plus, plusieurs femmes gagnent des salaires à peine plus élevés que le salaire minimum.
- Pour des emplois équivalents et à temps plein, à compétence égale les femmes touchent 70% du salaire des hommes¹⁵.
- Le taux d'emploi¹⁶ des femmes issues de minorités visibles et des femmes immigrantes est plus bas que le taux d'emploi de l'ensemble des femmes¹⁷. À cause du racisme et du manque de reconnaissance des expériences et des diplômes obtenus à l'étranger, ces femmes sont doublement discriminées sur le marché du travail.
- Le revenu moyen des femmes issues de minorités visibles est plus bas que le revenu moyen des femmes en général, soit 17 321\$ par année¹⁸, ce qui reste sous le seuil de faibles revenus établi par Statistiques Canada.
- De nombreuses femmes âgées et à la retraite vivent une grande pauvreté liée, notamment, au fait qu'elles n'ont pas été assez longtemps sur le marché du travail pour cotiser suffisamment à la Régie des rentes du Québec. La rente de plusieurs femmes ne leur permet pas de sortir de la pauvreté et de vivre dignement.

Malgré un rétrécissement important des écarts entre les femmes et les hommes au niveau de la participation au marché du travail et des revenus, et parce qu'elles assument encore la plus grande part du travail ménager et des soins aux personnes, les femmes continuent :

- d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite;
- d'avoir davantage besoin de transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale, les prestations pour enfants, les prestations de maternité et parentales, la Pension de la sécurité de la vieillesse et le Supplément au revenu garanti.
- de recevoir moins que les hommes des programmes d'assurance sociale qui visent à remplacer le revenu de travail, notamment l'assurance-emploi, le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ) et les régimes d'assurance des accidents et maladies du travail;
- d'avoir davantage besoin des programmes publics pour elles-mêmes et pour leurs enfants (ex : pensions, services de santé, etc.) puisqu'elles peuvent rarement compter sur les programmes et régimes privés. »¹⁹

¹⁴ Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi, Au bas de l'échelle, 2006

¹⁵ Revenu moyen d'emploi, Conseil du statut de la femme, 2001

¹⁶ Proportion des femmes qui travaillent par rapport à l'ensemble des femmes.

¹⁷ Lise Moisan, Une île, une ville, 27 arrondissements, des réalités multiples, CRDIM, 2002

¹⁸ Des nouvelles d'elles, Conseil du statut de la femme, 2005.

¹⁹ Ruth Rose, Sortir les âgées de la pauvreté, de la violence et de la discrimination : un choix de société,

Mémoire présenté dans le cadre de la « consultation publique sur les conditions de vie des aînés », FFQ, 2007.



LES REVENDICATIONS de la CAMPAGNE

Notre revendication prioritaire

La revendication prioritaire de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes dans le cadre de la campagne pour l'autonomie économique des femmes :

L'augmentation du salaire minimum à 10,16\$/h, afin qu'en 2007²⁰ il permette à une personne qui travaille 40 heures par semaine d'avoir un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu, avant impôt, établi par Statistique Canada pour une personne seule.

Les revendications urgentes

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes réclame également de toute urgence :

- ⇒ la pleine indexation des prestations d'aide sociale et la gratuité des médicaments pour toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000\$ par année ;
- ⇒ que la totalité des pensions alimentaires versées aux enfants ne soit plus soustraite des prestations d'aide sociale et des prêts et bourses.

DES REVENDICATIONS portées par divers groupes du mouvement des femmes

Des revendications du mouvement des femmes

Le mouvement des femmes porte d'autres revendications pour l'autonomie économique des femmes²¹, notamment :

1. L'indexation annuelle et l'augmentation substantielle des prestations d'aide sociale afin d'assurer aux femmes et aux familles une réelle couverture des besoins essentiels.
2. L'amélioration globale du Régime des rentes du Québec afin qu'il joue mieux son rôle d'assurer une continuité de revenu après la retraite, notamment pour les mères et les aidantes qui se retirent du marché du travail pour donner des soins à leurs enfants et à leurs proches.
3. La gratuité des médicaments pour les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000\$ par année.
4. La gratuité scolaire à tous les niveaux et, d'ici là, le maintien du gel des frais de scolarité et l'abolition des frais afférents.
5. La non-récupération des pensions alimentaires pour enfants auprès des familles prestataires de la sécurité du revenu et leur non-comptabilisation dans le calcul des prêts et bourses pour les parentEs étudiantEs, le calcul de l'aide au logement et l'accessibilité à l'aide juridique.

²⁰ Ces données seront mises à jour sous peu par Au Bas de l'Échelle.

²¹ Section inspirée en partie de la « Plate-forme pour l'égalité des femmes : Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes, et l'égalité des femmes entre elles : engagement pour une société juste et solidaire, février 2007 - http://www.ffq.qc.ca/actions/plate_forme_election_2007.pdf.



6. L'adoption de mesures pour reconnaître les compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes.
7. Un meilleur encadrement du travail atypique pour assurer aux travailleuses l'égalité de traitement en entreprise et l'accès aux mêmes droits : à la CSST, à l'assurance-emploi, aux congés de maternité et parentaux et au Régime des rentes du Québec.
8. L'adoption de modifications à la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour inclure la couverture obligatoire des aides familiales par leurs employeurs au régime d'indemnisation et ce, sans égard au statut d'immigration ni à la validité du permis de travail.
9. Le maintien et la consolidation d'un réseau public de services de garde à contribution réduite (centres de la petite enfance).
10. Au chapitre de l'équité salariale : une stratégie pour atteindre les travailleuses non-syndiquées, ainsi que l'encadrement et le suivi du maintien de l'équité salariale là où elle a été réalisée une première fois.
11. La réalisation de 8 000 logements sociaux par année (HLM, logements coopératifs et sans but lucratif).
12. Pour les mères présentement exclues du Régime québécois d'assurance parentale, le mandat au conseil de gestion de ce Régime d'étudier la situation de ces femmes et d'identifier des pistes de solutions.
13. L'obtention d'une politique de conciliation famille-travail-études
14. La refonte en profondeur du régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transfert, particulièrement ceux ayant un grand impact sur les femmes et les familles à faibles revenus.

Liens vers les sites web de groupes menant des pour l'autonomie économique des femmes campagnes en 2007-2008

- ☞ Au Bas de l'Échelle
www.aubasdelechelle.ca
- ☞ La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
www.fafmrq.org
- ☞ Le Collectif pour un Québec sans pauvreté
www.pauvrete.qc.ca
- ☞ Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec
www.fcpasq.qc.ca
- ☞ L'R des centres de femmes
www.rcentres.qc.ca